

## Proclamation

**Refuser la misère**, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux enfants qui manquent d'énergie pour apprendre parce qu'ils manquent de nourriture à la maison;

**Refuser la misère**, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux parents qui manquent de ressources pour arriver à remplir leurs responsabilités correctement;

**Refuser la misère**, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes et aux familles incapables de se loger convenablement;

**Refuser la misère**, c'est s'indigner devant la détresse de celles et de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un travail suffisamment payant pour s'assurer une vie décente;

**Refuser la misère**, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes seules ou aux personnes handicapées qui sont laissées pour compte et qui sont exclues de la vie sociale normale;

**Refuser la misère**, c'est s'indigner devant les préjugés qui sont véhiculés par les discours de certains médias, par les gestes de certains gouvernements ou par les paroles de certains de nos concitoyens;

**Refuser la misère**, c'est s'indigner devant des politiques ou des programmes qui enfoncent davantage les personnes dans la précarité ou la détresse économique;

**Refuser la misère**, c'est s'indigner devant le fait que des milliers de personnes perdent leur dignité de citoyennes et de citoyens parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués;

**Refuser la misère**, c'est poser des gestes quotidiens dans nos milieux de vie qui changent vraiment le cours des choses pour les personnes les plus vulnérables;

**Refuser la misère**, c'est reconnaître et supporter les efforts que font les personnes démunies pour améliorer leur sort;

**Refuser la misère**, c'est se mobiliser toutes et tous devant l'injustice et devant l'exclusion de nos frères et sœurs;

**Refuser la misère**, c'est refuser de baisser les bras tant qu'il y aura des personnes dont la dignité et la qualité de vie seront menacées par la pauvreté et l'exclusion.